

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une voirie bordée d'une centaine de places de stationnement publiques entre la salle des Fêtes d'Illkirch-Graffenstaden et le quartier résidentiel en construction sur l'ancien site "Huron".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE de STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Pia IMBS - Présidente de l'Eurométropole

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°6 a)	Construction d'une route d'une longueur de 150 m à Illkirch-Graffenstaden, classée dans le domaine public routier de l'Eurométropole.
N°41 a)	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus. (Cf Annexe 2)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une voirie en double sens de circulation, accessible depuis la route de Lyon et reliée à la rue Krafft, bordée de chaque côté par un ensemble de places de stationnement en bataille et des arbres d'alignement (Cf Annexes 3 et 4).

L'infrastructure s'assiera sur l'emprise actuellement privée et en travaux du programme immobilier sur le site "Huron". Un Emplacement Réservé de 12m est prévu au PLUi à cet effet. Une procédure d'acquisition foncière sera engagée préalablement à l'aménagement, qui sera réalisé par l'Eurométropole et géré ultérieurement par ses services.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement projeté vise à étendre la capacité de stationnement autour de la salle des Fêtes d'Illkirch-Graffenstaden et des nouveaux établissements de services ou commerciaux qui seront implantés au Rez-de-chaussée du projet immobilier en cours de construction sur l'ancien site "Huron", tout en améliorant les conditions de desserte du secteur via un bouclage viaire par la rue Krafft.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est aujourd'hui occupé par le chantier de la construction immobilière dont les emprises sont clôturées au droit de la salle des Fêtes coté Sud (Cf Annexe 5). Le terrain a été fortement décaissé pour la réalisation des sous-sols et des abords. Un remblai sera mis en oeuvre par le constructeur à mesure de l'avancement des travaux. L'aménagement de voirie s'appuiera sur ces remblais jusqu'au niveau inférieur de la structure qui sera réalisée avec des matériaux propres sur une épaisseur de 60 à 80cm. Il comprendra ensuite la mise en oeuvre du dispositif de recueil des eaux de pluie, l'installation d'un réseau d'éclairage public, la pose des éléments de voirie, la réalisation des fosses d'arbres, puis la pose des revêtements et enfin les plantations.

Les travaux de voirie seront menés parallèlement à ceux du programme immobilier dont la livraison est prévue pour fin 2022.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de voirie sera utilisé essentiellement par des usagers en véhicules légers ou en modes actifs, en qualité de clients des commerces du secteur, de participants aux activités des établissements publics communaux (salle des Fêtes, Vill'A) ou de résidents de proximité. La conception du projet permettra la circulation des véhicules de propreté et de secours.

Il sera intégré au patrimoine viaire de l'Eurométropole et sera entretenu par ses services (propreté, voirie et réseaux divers, espaces verts).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation de l'aire de stationnement est soumise à l'élaboration préalable d'un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale de la voirie projetée :	150 m
Largeur de l'aménagement projeté (voirie + stationnements) :	variable de 16m à 21m
Superficie de l'aménagement :	environ 2800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

n°156/158 Route de Lyon à
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07° 70' 77" 97 Lat. 48° 52' 42" 99

Point d'arrivée :

Long. 07° 70' 61" 05 Lat. 48° 52' 46" 68

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Eurométropole est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (mai 2014, avec révision des cartes du bruit en 2017). Les abords de la route de Lyon sont identifiés comme susceptibles de subir des dépassements du seuil Lden de 68dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'ancien site industriel HURON. Les expertises réalisées dans le cadre des constructions immobilières révèlent l'absence d'impact dans les sols, avec des traces de métaux, hydrocarbures, HAP, COHV et BTEX. L'expertise est assortie de mesures de gestion que le constructeur s'est engagé à respecter, notamment l'excavation totale et l'évacuation hors site des matériaux de toute l'emprise sur une profondeur minimum de 80cm.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe actuellement aucune installation d'assainissement pluvial sous la voirie et le parking projetés. L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sera étudiée dans le cadre des études de conception. Quelque soit le dispositif retenu de gestion des eaux de pluie, leur impact sur les masses d'eau souterraines sera limité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement projeté engendrera des déplacements motorisés supplémentaires. La voirie à créer permettra un bouclage viaire pour la desserte locale et constituera un second accès aux abords de la salle des Fêtes, allégeant de fait le trafic actuel sur la rue Krafft.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en service de l'aménagement générera du bruit supplémentaire lié à son exploitation. Les émissions de bruit seront limitées au trafic de desserte locale, notamment lié à la présence des commerces en construction, aux activités dans les établissements publics communaux (salle des Fêtes, Vill'A) et aux résidents.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration autre que celles générées par les engins de chantier, notamment pour le compactage des matériaux d'infrastructure.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement sera accompagné d'un nouveau réseau d'éclairage public qui produira des émissions lumineuses. Les équipements seront issus des nouvelles technologies et seront orientés pour éclairer les zones de circulation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement entraînera un trafic routier qui sera à l'origine d'émissions de gaz et de particules. Les déplacements motorisés seront cycliques (plutôt en journée pour la vie des commerces ; les mercredis, les WE ou en soirée pour les activités dans les établissements communaux). La desserte locale sera par ailleurs limitée à 20 ou 30km/h maximum.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sera étudiée dans le cadre des études de conception.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet accompagne la reconversion d'un site industriel en une zone résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être partiellement cumulées avec le projet de construction d'un ensemble immobilier de 397 logements présenté par le maître d'ouvrage "SCI IROQUOIS" (décision de l'AE du 25/10/2017).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'Eurométropole est engagée dans une démarche de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de déconnexion des eaux pluviales du réseau. La conception du projet intégrera des plantations arbustives, favorisera la mise en oeuvre d'une réduction de l'imperméabilisation et d'une gestion alternative des eaux pluviales à la source.

Le traitement et le régime de circulation prévus participeront à limiter les circulations à de la desserte locale et de ce fait aussi les rejets dans l'air.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments figurants ci-dessus, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Il est localisé sur un site qui présente un risque de pollution des sols, toutefois contrôlé par les mesures prises dans le cadre de la construction, notamment l'excavation et l'évacuation des matériaux de surface.
- Il n'y a aucun impact sur le milieu naturel.
- Il répond aux impacts potentiels liés aux enjeux de circulation du programme immobilier.
- Les incidences sur les émissions de bruit, de lumière et sur les rejets dans l'air sont limitées par la configuration de la voirie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Plan de situation au 1/16000e. Annexe 3 : Plan d'emprise du projet au 1/1500e. Annexe 4 : Plan masse du projet global d'urbanisation du secteur. Annexe 5 : Reportage photographique.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

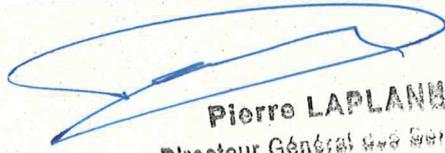


Fait à Strasbourg

le,

5 NOV. 2020

Signature


Pierre LAPLANCHE
Directeur Général des Services